



PROJET PEDAGOGIQUE

ALSH de TOUTIFAUT

MERCREDIS DE JANVIER À JUIN 2021

Sommaire

	Descriptif de l'accueil	p. 3
I.	Rappel des intentions éducatives du Projet Éducatif	p. 4
II.	Les objectifs pédagogiques	p. 5
III.	Les activités	p. 6
IV.	La répartition des temps respectifs d'activité et de repos	p. 7
V.	Les mesures prises pour l'accueil des mineurs pendant la crise sanitaire	p. 9
VI.	Les modalités de participation des mineurs	p. 9
VII.	Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés	p. 11
VIII.	Les modalités de fonctionnement de l'équipe	p.12
IX.	Les modalités d'évaluation de l'accueil	p.13

Descriptif de l'accueil

Nature de l'accueil : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Adresse : 1340, route de Georges - 24100 Bergerac

Tél : 05.53.57.00.52 ou 05.53.27.05.68

alsh.bergerac@la-cab.fr

L'ALSH de Toutifaut est une structure gérée par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise. Il accueille des enfants de 3 à 14 ans, répartis en un pôle maternel et un pôle primaire. La CAB propose aux familles d'accueillir leurs enfants pendant les vacances scolaires (vacances d'hiver, de printemps, d'automne, de Noël et vacances d'été) ainsi que tous les mercredis durant la période scolaire. Il a pour vocation de proposer des loisirs éducatifs, culturels et sportifs répondant aux besoins des enfants.

Il se situe à la périphérie de la commune de Bergerac, 1340 route de Georges, sur un site boisé de 7 hectares. Il comprend une dizaine de bâtiments répartis, en fonction des groupes d'âge d'enfants, en lieux de vie, d'activités et de restauration. Sont également utilisées différentes infrastructures du territoire en fonction des plannings d'activités établis par l'équipe d'animation et des plages horaires disponibles.

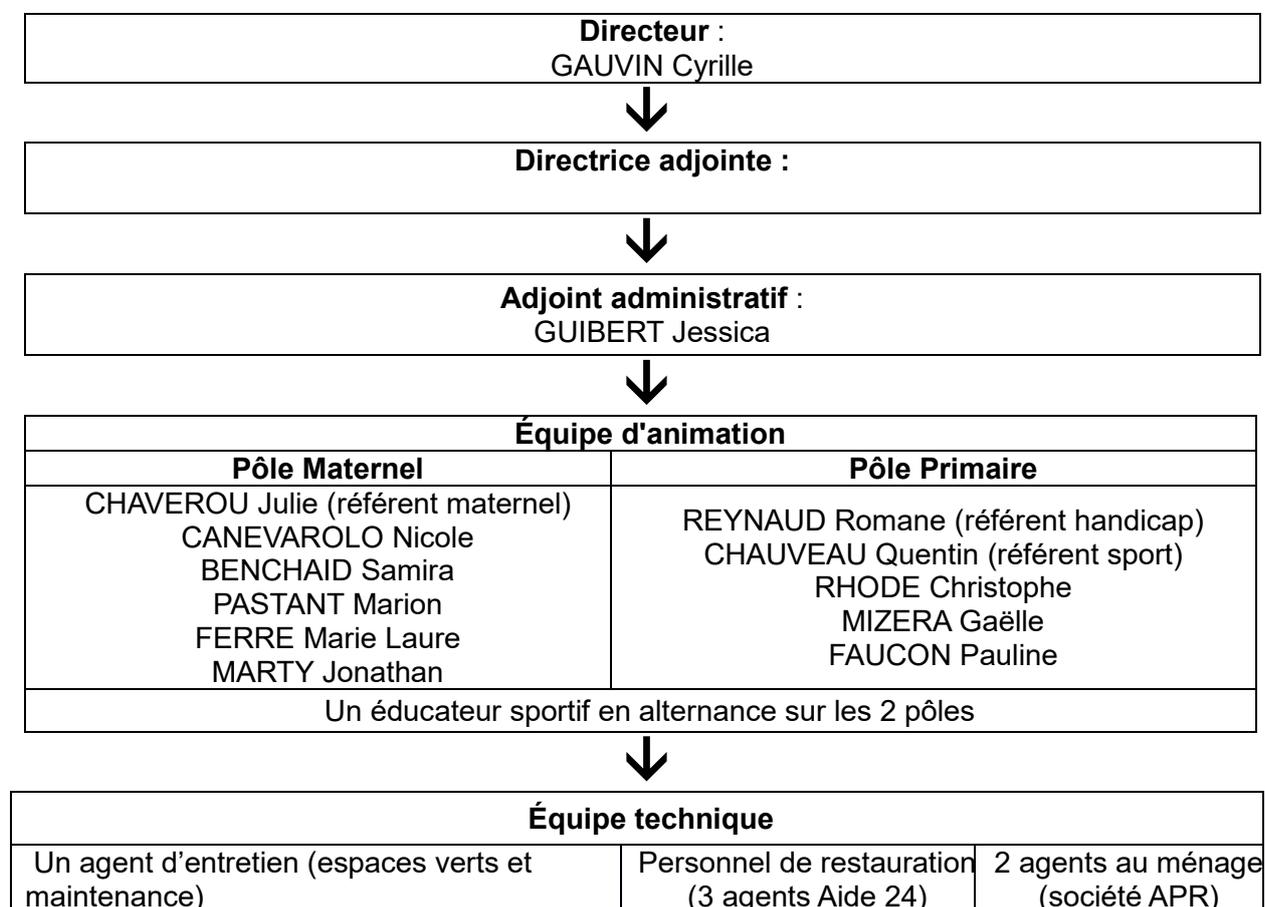
Nom et coordonnées de l'organisateur : Communauté d'Agglomération Bergeracoise

Domaine de la Tour - La Tour Est - CS 40012 - 24112 Bergerac Cedex

Nombre de places et âges des enfants : 116 enfants de de 3 à 14 ans. **56** enfants de 3 à 6 ans et **60** enfants de + de 6 ans.

L'ALSH est ouvert de 7h30 à 18h30, les mercredis du 6 janvier 2021 au 30 juin 2021.

Organigramme :



I. Rappel des intentions éducatives du Projet Educatif

L'Accueil de Loisirs est une richesse supplémentaire dans la construction de l'enfant en tant que futur adulte.

Il répond aux besoins et aux rythmes de l'enfant et du jeune en toute sécurité (affective, morale et physique).

La politique jeunesse de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise s'articule donc autour des orientations éducatives suivantes :

Promouvoir le loisir éducatif

Le rôle de l'animateur est de créer les conditions propices aux enfants en vue de permettre la construction de leur identité et l'émergence de leurs idées. L'enfant ou le jeune doit pouvoir avoir le droit et la liberté de s'exprimer, de choisir, de proposer et de décider.

Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant, du jeune, par le jeu et l'activité dans le respect de ses rythmes et de ses besoins chrono-biologiques.

Garder toujours à l'esprit que les temps passés par l'enfant sur les structures de loisirs doivent être des temps de détente et de plaisir.

Favoriser l'autonomie et le sens des responsabilités

Mettre les enfants et les jeunes en situation de coresponsabilité au sein du groupe, dans la vie quotidienne comme dans les activités de loisirs.

Cela est rendu possible lors de l'élaboration de projets, avec pédagogie et méthode. Pour bien grandir, tout enfant doit pouvoir expérimenter, acquérir des responsabilités, gagner en autonomie en parallèle du développement de connaissances et de compétences.

Favoriser la mixité sous toutes ses formes (culturelle, sociale...).

Beaucoup de communautés vivent à côté les unes des autres sans se rencontrer et en ne se connaissant pas ou peu. Pour un enrichissement mutuel et pour limiter les risques de rejet ou de repli, il est nécessaire de favoriser la rencontre de différentes cultures.

Nos accueils de loisirs sont, en ce sens, des lieux privilégiés pour favoriser le « vivre ensemble ». Facteur d'enrichissements mutuels, la mixité se décline sous diverses formes :

- Genre : garçon/fille ;
- Handicap : accueillir, agir avec des personnes en situation de handicap ;
- Territoire et habitat : urbain/rural ; quartiers politique de la ville, ... ;
- Âge ;
- Sociale : permet le brassage, la rencontre sans distinction des personnes par CSP (catégories socio-professionnelles), des plus humbles aux plus aisées ;
- Culturelle : selon ses origines, l'éducation reçue, ses pratiques, etc...

Accueillir les différences en favorisant l'inclusion des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap dans des séjours composés de mineurs valides.

En faisant référence à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation, la citoyenneté et la vie sociale des personnes handicapées.

La CAB prend en compte les spécificités de cet accueil en s'appuyant sur les compétences d'un partenaire privilégié : l'IME (l'Institut Médico Educatif) de Rosette géré par l'association des Papillons Blancs.

Amener les enfants et les jeunes à découvrir leur territoire dans sa dimension locale en priorité, mais aussi plus élargie avec la proposition de mini-séjours.

La complémentarité entre les accueils de loisirs au niveau des moyens humains et logistiques contribue à un travail de mise en réseau des compétences (rencontres inter-centres).

Sensibiliser les enfants et les jeunes à la notion de développement durable et d'écocitoyenneté.

Le développement durable répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures. Véritable enjeu de société, les accueils de loisirs sont des vecteurs de transmission des valeurs de respect de l'environnement et d'encouragement à une démarche de développement durable.

Dans nos ALSH, les enfants sont attentifs et participatifs à des activités d'expérimentation de type : réalisation d'un potager, sensibilisation à la permaculture, au tri sélectif et au recyclage ainsi que des soirées familles « repas zéro déchet ».

II. Les objectifs pédagogiques

Le projet pédagogique est élaboré en équipe, chacun apporte sa réflexion. Tous les animateurs viennent d'horizons différents avec des conceptions de l'animation (et de l'éducation), des expériences, des savoir-être et des savoir-faire qui peuvent être différents. Mais chaque différence est un atout qu'il nous suffit d'apprendre à révéler afin de donner naissance à des projets d'animations qui se concrétisent sous forme de programmes d'activités.

Objectif pédagogique : Développer la notion de citoyenneté et du vivre ensemble

Objectifs opérationnels

- Associer les enfants aux dispositifs mis en place dans le contexte actuel : laisser libre cours à leur imagination, multiplier les temps d'échanges et de dialogues

Actions :

- Proposer des activités favorisant la resocialisation afin de faire vivre des moments épanouissants, facilitant l'atténuation de certains microtraumatismes liés à la période COVID-19.

Objectif pédagogique : Favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant

Objectifs opérationnels

- Apporter au quotidien une ambiance agréable, ludique et détendue
- Eveiller la curiosité et l'imaginaire de l'enfant en lui proposant des activités de découverte (de soi, des autres). Les activités artistiques permettent à chacun de s'exprimer librement et de partager ses idées et ses connaissances.
- Le projet d'activités (manuelles, jeux, expressions, sport...) doit permettre à chaque enfant de s'épanouir pleinement.

Actions :

- proposer des activités complémentaires en fonction des besoins des enfants identifiés en amont.
- proposer des lieux consacrés au repos et aux temps calmes (bibliothèque, jeux de constructions, jeux de société pour les plus grands, un véritable temps de sieste après le repas pour les plus jeunes).

Du sport est proposé par un éducateur sportif, un mercredi sur deux par pôle :

- Les + de 6 ans, les activités proposées sont en lien avec le thème.
- Les moins de 6 ans, l'éducateur sportif propose une activité sportive aux 5/6 ans qui ne font pas la sieste l'après-midi.

La présence permanente d'un animateur à profil sportif sur le pôle maternel, permet aux enfants de 3 à 5 ans d'avoir une activité sportive le matin, axée sur la motricité.

III. Les activités

- Elles sont proposées en lien avec le thème « L'hiver, un vent de douceur » et au choix de l'enfant

La qualité éducative des activités tient compte :

- du respect des enfants
- du dynamisme, et du professionnalisme de l'animateur

Prendre en compte l'enfant quel que soit son rythme d'appartenance reste notre priorité.

- Depuis plusieurs années, l'équipe d'animation s'est enrichie de nouvelles compétences et de nouveaux savoir-faire à travers des recrutements à profil, (sport, musique, environnement, arts plastiques, encadrement d'enfants en situation de handicap...).
- L'offre de loisirs culturelle et sportive reste adaptée aux rythmes et à l'âge de l'enfant. L'accueil et la prise en charge de chaque enfant se font en fonction des arrivées échelonnées des enfants sur site.

Nous veillons à ce que chaque activité soit une plus-value éducative pour l'enfant. Chaque activité a pour visée d'apporter quelque chose, elle doit avoir du sens tout en étant un moyen au service des objectifs éducatifs et pédagogiques.

Au vu du protocole sanitaire du ministère, du 16 novembre 2020 :

- le port du masque « grand public » est obligatoire pour les encadrants, pour les enfants à partir de 6 ans et pour toute personne prenant part à l'accueil tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

- aucune règle de distanciation ne s'impose au sein d'un même groupe que ce soit dans les espaces clos (salle d'activités, couloirs, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

La distanciation physique d'au moins un mètre dans les espaces clos, entre les encadrants et mineurs ainsi qu'entre ces derniers quand ils sont côte à côte ou face à face, n'est pas obligatoire. Néanmoins, les espaces sont organisés de façon à maintenir la plus grande distance possible.

En revanche, la distanciation physique doit être maintenue, dans tous les cas, entre les mineurs de groupes différents.

La répartition des enfants par tranches d'âges ; 3/4 ans, 4/5 ans, 5/6 ans, 6/8 ans et +8ans ; permet de mettre en place les consignes du protocole.

Le programme d'activités proposé tient compte de la distanciation et des gestes barrières. Chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles.

- La mise à disposition d'objets partagés lors d'échanges de (livres, ballons, jeux, crayons etc.)

est permise.

- L'organisation d'activités en plein air : lors de la pratique d'activités physiques, la distance physique doit être au minimum de 2 mètres, sauf lorsque, par sa nature même, l'activité sportive ne le permet pas.

- Les personnes intervenant ponctuellement au sein des accueils notamment pour la mise en place d'activités culturelles, physiques et sportives peuvent être admises dans la structure dans le respect des règles de distanciation et des gestes barrières.

IV. La répartition des temps respectifs d'activité et de repos

À travers l'organisation de la vie quotidienne l'équipe s'engage à respecter la sécurité physique, morale et affective des enfants accueillis (cf VIII. Les rôles et modalités de fonctionnement de l'équipe).

Dès 7h30, les enfants qui n'ont pas école le mercredi, sont pris en charge par les animateurs sur le site de Toutifaut.

À partir de 12h30, les enfants des écoles de Bergerac sont pris en charge par les animateurs à leur arrivée à Toutifaut pour aller manger.

La vie quotidienne des mercredis	
Objectifs	Moyens
ACCUEIL de 7h30 à 9h00	
Prendre en considération les différents rythmes de l'enfant	Arrivées échelonnées
Contrôler les présences	Une feuille de présence par groupe où les enfants réservés seront pointés.
Échanger/informer/donner confiance	Accueil des parents sécurisé : les parents seront désormais autorisés à rentrer sur le site avec port du masque obligatoire pour accompagner leur enfant sur leur lieu d'activité mais ils ne sont pas autorisés à entrer dans les salles d'activité.
Sécuriser l'accueil	Liste des enfants dans les lieux de vie, les horaires d'arrivée et de sortie sont échelonnés et précisés sur les listes
Proposer un accueil adapté	Lieux de vie aménagés : une salle par tranche d'âges.
ACTIVITES de 9h à 11h30 et de 14h à 16h	
Dans l'intérêt de l'enfant, assurer sa sécurité physique et morale, favoriser son épanouissement	Mise en place d'activités que les animateurs adapteront eu égard au contexte particulier et en lien avec le projet pédagogique

REPAS de 11h30 à 13h00	
Respecter les consignes de sécurité.	Deux services de restauration dans 3 réfectoires à partir de 11h30. Les enfants présents en journée mangent au premier service, les enfants qui arrivent des écoles, mangent au deuxième service à partir de 12h30. Lavage des mains avant et après le repas. Respect des groupes (aucun croisement d'enfants dans les réfectoires). Respect d'une distance de 1m linéaire entre deux tables.
TEMPS D'ADAPTATION 3/6 ans	
Permettre aux enfants d'avoir des rythmes d'activités différenciés tout au long de la journée.	L'animateur propose un temps de sieste pour les 3/4 ans et/ou un temps calme pour les 4/5 et 5/6 ans (lecture, petits jeux calmes, ...) après le repas.
ACTIVITES de 14h30 à 16h	
Dans l'intérêt de l'enfant, assurer sa sécurité physique et morale, favoriser son épanouissement. Pour les enfants arrivant l'après-midi, faciliter leur intégration dans un groupe déjà positionné dans un contexte de loisirs.	Mise en place d'activités en lien avec les projets éducatif et pédagogique. Pour les enfants arrivant l'après-midi, permettre un échange et une participation cohérente avec les enfants présents dès le matin.
GOUTER de 16h15 à 16h45	
Répondre aux besoins physiologiques de l'enfant. Respecter les consignes de sécurité	Goûter organisé et mis en place par les animateurs dans des salles différentes : à la cantine pour les maternelles et les 6/8 ans dans un réfectoire différent, dans la grande salle pour les +8 ans.
DEPARTS ECHELONNES de 16h30 à 18h30	
Être à l'écoute de l'enfant en le mettant dans les meilleures conditions pour son départ. Les parents récupèrent leur enfant à Toutifaut, entre 16h30 et 18h30, comme le matin ils pourront rentrer sur le site mais pas dans les salles.	
Veiller à la sécurité, être responsable et appliquer les règles et conditions d'organisation des activités, respecter les recommandations sanitaires du protocole.	

Service de ramassage :

Des lignes de bus sont mises en place : une pour acheminer le midi les enfants des écoles de Bergerac vers l'ALSH Toutifaut avec une arrivée à 12h30 ; et deux lignes de bus pour les reconduire le soir vers les deux destinations (Place de la République et collège E.Leroy).

Soir Départ de Toutifaut					
Ligne Sud			Ligne Nord		
17h00	Départ	Toutifaut	17h00	Départ	Toutifaut
17h20	Arrivée	Collège E. Le Roy	17h30	Arrivée	Pl. République

Le départ de la structure se fait à 17h. Les animateurs sont présents dans le bus suivant les taux d'encadrement réglementaires.

Les enfants prenant le bus de ramassage, sont récupérés à leur descente par leurs parents aux points de destination des deux circuits.

V. Les mesures prises pour l'accueil des mineurs pendant la crise sanitaire du Coronavirus

Le directeur de l'accueil est la personne chargée du suivi sanitaire en qualité de référent covid-19.

Accueil des enfants :

Pour pouvoir accueillir les enfants dans le cadre de la procédure mise en place contre le virus, des groupes seront organisés dans différentes salles. Les animateurs expliqueront les gestes à respecter ainsi que les consignes de sécurité.

Accueil des familles :

Les responsables légaux sont informés préalablement à l'inscription du mineur des modalités d'organisation de l'accueil et notamment de la constitution de sous-groupes de mineurs, de l'importance du respect des gestes barrières pour eux-mêmes et leurs enfants.

Les parents doivent avoir pris connaissance des précautions mises en place et se doivent de les respecter : un parent à la fois dans l'espace d'accueil le matin et le soir avec un masque. Les familles comme les animateurs doivent respecter une distance d'un mètre entre eux. Une procédure d'entrée et de sortie est conçue pour favoriser la circulation dans les locaux. À l'entrée de l'accueil du gel hydro alcoolique est mis à disposition des parents. Dans le cas où un jeune présente des symptômes les parents sont tenus de venir le chercher.

Les familles sont aussi tenues de prévenir la structure si le jeune ou un membre de leur famille présentent des symptômes liés au virus.

Hygiène des mains et hygiène respiratoire :

Les animateurs ainsi que les enfants devront se laver les mains dès leur arrivée dans la structure, après chaque activité, avant et après chaque passage aux toilettes pendant au moins 30 secondes avec du savon, avec un séchage soigneux de préférence avec une serviette en papier jetable. Les mains devront être nettoyées après s'être mouché, avoir toussé, éternué, après chaque changement de lieux. Avant de quitter la structure toutes les personnes présentes doivent se laver les mains que ce soit les enfants ou les animateurs.

La prise de température :

- Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre sa température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (38,0°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

- L'accueil de loisirs est équipé de thermomètres pour pouvoir mesurer la température des enfants (ou des personnels) dès qu'ils présentent des symptômes au sein de l'établissement.

Hygiène des locaux :

Les structures accueillant des mineurs sont nettoyées tous les jours (sols et surfaces). Le matériel et les jeux utilisés par les jeunes, les poignées de portes, tables, chaises, toilettes sont régulièrement désinfectés par l'équipe d'animation. L'approvisionnement des espaces d'hygiène (toilettes et savon) est constamment effectué. Les différents locaux sont aérés plusieurs fois par jour.

Le port du masque :

- Le port du masque « grand public » est obligatoire pour les encadrants et pour toute personne prenant part à l'accueil tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs, y compris dans les bus.

- Le port du masque est proscrit pour les mineurs de moins de 6 ans.

- Le port du masque est obligatoire pour les mineurs de 6 ans ou plus dans les espaces clos et dans les espaces extérieurs, y compris dans les bus.

Les parents doivent fournir un nombre de masques suffisant pour la journée : 1 par créneau de 4h.

- Le port du masque est requis pour les mineurs, lorsqu'ils présentent des symptômes d'infection COVID-19 ; auquel cas, ils sont isolés, munis d'un masque adapté fourni par l'organisateur, dans l'attente de leurs responsables légaux.

- Il appartient aux responsables légaux de fournir des masques à leurs enfants.

- Les masques seront fournis par la CAB pour les encadrants.

Conditions sanitaires inhérentes aux transports :

- Le chauffeur doit porter un masque ainsi que les jeunes.

- Le véhicule utilisé doit faire l'objet, avant et après son utilisation, d'un nettoyage et d'une désinfection dans les mêmes conditions que celles applicables aux locaux.

VI. Les modalités de participation des mineurs

Chaque enfant est libre de choisir l'activité dans laquelle il souhaite s'investir.

Les enfants sont associés dans le fonctionnement de la vie du centre en apprenant les tâches de la vie quotidienne : installer et débarrasser les tables au moment du goûter, faire le tri sélectif...

Des rituels sont mis en place pour un meilleur repérage dans le temps (passage aux toilettes, réunions d'enfants, repas, goûters....)

Des réunions d'enfants sont mises en place le matin et l'après-midi. Ces temps formels permettent aux enfants de se retrouver tous ensemble au sein de leur groupe pour échanger, découvrir les activités de la journée, rappeler les règles de vie.

Pour les maternelles, la notion de verbalisation de leurs envies est essentiellement décryptée par l'animateur qui tient compte de la posture de l'enfant (fatigué, excité, enjoué, réceptif ou non...) pour proposer des temps calmes ou des temps d'activités.

VII. Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés

Espace de loisirs maternel

Il se compose de trois ensembles de bâtiments répartis entre les trois tranches d'âges allant de 3 à 6 ans :

- Les poussins (3/4 ans) : un bâtiment comprenant une salle d'activités, une salle de repos, un bloc sanitaire et une salle de jeux. Ces deux derniers sont communs aux deux autres groupes du pôle maternel ;
- Les loulous (4/5 ans) : un bâtiment comprenant une salle d'activités et une salle de jeux/repos ;
- Les moussaillons (5/6 ans) : un bâtiment comprenant une salle d'activités et une salle de motricité. Cette dernière est commune aux deux autres groupes du pôle maternel.

L'ensemble des salles d'activités du pôle maternel représente une superficie de 257 m². La superficie des salles de repos de ce pôle est de 51 m².

Espace de loisirs primaire

Il se compose de trois ensembles de bâtiments répartis entre les deux groupes d'âge allant de 6 à 14 ans :

- les 6/8 ans : un bâtiment comprenant trois salles d'activités. Attenante à ces salles, une salle polyvalente de 190 m² est utilisable par l'ensemble des groupes ;
- les 8/14 ans : un bâtiment comprenant deux salles d'activités et un bâtiment comprenant une salle d'activités.

L'ensemble des salles d'activités du pôle primaire représente une superficie de 402 m².

Autres infrastructures de l'accueil de loisirs :

- un bâtiment de restauration comprenant quatre réfectoires pour une superficie totale de 155 m², d'un bloc sanitaire adapté pour l'accueil des personnes à mobilité réduite, d'une cuisine et d'un vestiaire pour le personnel
- un bâtiment accueil, bureau et infirmerie de 42 m²
- une salle de réunion pour les animateurs de 22 m²
- un office de 22 m² (salle animateurs, tisanerie)
- deux vestiaires piscine et un poste de secours
- deux piscines (un grand bain + un petit bain)
- un bloc sanitaire primaire et maternel
- un circuit pour petites voitures radio-commandées
- un terrain de football + un terrain de volleyball
- une aire de jeux pour les plus de 6 ans et une aire de jeux pour les moins de 6 ans
- deux préaux
- 7 hectares d'espaces verts boisés
- un local technique pour l'agent d'entretien
- un potager
- une serre

VIII. Les modalités de fonctionnement de l'équipe

Le directeur

- anime l'équipe,
- met en œuvre le dispositif organisationnel de la structure,
- est garant de la démarche pédagogique et de sa pertinence par rapport aux orientations éducatives,
- s'assure que l'enfant trouve sa place dans l'offre de loisirs éducatifs,
- gère et contrôle le personnel de restauration,
- organise l'entretien du site,
- s'inscrit dans un processus de formation et de tutorat, auprès des personnels,
- est un gestionnaire administratif, financier et d'équipement,
- a pour mission la mise en œuvre et le suivi des partenariats.

- Le directeur adjoint
- seconde le directeur dans ses différentes fonctions.
- met en œuvre les projets pédagogiques et les projets d'activités définis en équipe,
- participe aux réunions de préparation, d'évaluation et de bilan,
- travaille en relation avec les différents membres de l'équipe de direction,
- doit être vigilant, présent, disponible à tous les moments.

L'animateur

Il a pour rôle d'animer, d'organiser, de réguler tous les moments de la vie quotidienne et collective des enfants conformément aux dispositifs de la réglementation mise en place pour la COVID-19.

- **Est en contact direct avec les enfants et doit veiller à leur** sécurité physique, morale et affective **mais aussi et surtout en cette période particulière à appliquer les gestes barrières.**
- Construit une relation de qualité avec les enfants qui lui sont confiés, qu'elle soit individuelle ou collective.
- Participe à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs : parents, intervenants, personnels de service... Il doit donc manifester une réelle capacité à travailler en équipe.

Une vigilance particulière est demandée à l'ensemble du personnel pour :

- appliquer les gestes barrières (port du masque, lavage des mains systématique, respect des distances de sécurité)

- ne pas fumer en présence des enfants.
- ne pas utiliser de portable sans cas d'urgence.
- mettre en ordre les salles, vérifier les fermetures des portes, fenêtres, lumières, WC.

Les réunions

L'organisation des mercredis est abordée lors de réunions hebdomadaires. Le lundi après-midi est consacré aux orientations pédagogiques que souhaite suivre l'équipe, le mardi matin est consacré à la préparation des activités du mercredi et le jeudi matin est consacré aux projets et bilans périscolaires. Ces rencontres permettent la cohésion d'équipe. Elles permettent également d'établir ou de réajuster les grilles d'activités et de travailler sur les projets communs.

Au cours de ces réunions, les animateurs et le directeur peuvent partager les informations, évaluer les écarts entre le projet pédagogique et la réalité du terrain pour réajuster le comportement ou les actions de chacun. C'est aussi l'occasion de régler certains détails mais aussi de dynamiser, d'écouter, de maintenir une cohérence du groupe. C'est un moment important mais aussi convivial. Pour réaliser ce travail dans les meilleures conditions possibles, l'équipe dispose d'outils tels que : cahier de liaison référents/adjoint pédagogique dans lequel sont notées toutes les informations que souhaite communiquer chaque membre de l'équipe, livrets de projet d'actions où les thèmes sont renseignés et les activités sont inscrites sous forme de plannings, livret pour les projets sportifs, grille de présences et d'absences du personnel permanent. Les éventuels nouveaux animateurs sont intégrés de manière spontanée aux projets. Les intervenants sont « choisis » en fonction de leur spécialité et en lien avec le projet d'animation.

VIII. Les modalités d'évaluation de l'accueil

Une synthèse sera proposée en retour à la direction et aux élus jeunesse :
une évaluation continue a lieu lors d'une réunion le jeudi matin pour faire un bilan du mercredi passé avec la participation des enfants sur les activités : une synthèse sera proposée en retour à la direction et aux élus jeunesse.

Afin que le projet pédagogique soit le reflet du fonctionnement de l'équipe et un véritable outil de travail, des outils d'évaluation sont mis en place : indicateurs, critères et grilles d'évaluation. Ils font l'objet d'échanges et d'analyse de pratiques en équipe. Ces outils permettent de mesurer l'écart entre les objectifs fixés dans le projet pédagogique et la concrétisation sur le terrain à travers nos différents moyens.